



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE – EXERCICE FINANCIER 2024

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, que le trésorier déposera à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny, le 16 juin 2025 à 19h30, le rapport financier de la Ville de Montmagny ainsi que le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2024.

FAIT à Montmagny, ce treizième jour du mois de juin deux mille vingt-cinq.

La directrice du greffe
et des affaires juridiques,

Karine Simard, avocate
Ville de Montmagny